

Commune  de Rosis

Séance du 21 AVRIL 2008

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON
Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Nathalie MENDES - Sandrine
LECLERCQ - Martine CANDEL- Eric NAUTRE.

Membre (s) absent(s) excusé(s): Arlette ARAGON

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ

ORDRE DU JOUR

1 - REVISION DES 3 TAXES LOCALES (T.F.B – TFNB – TH)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de procéder à la révision des taux d'imposition de l'année **2008**, dans le cadre de la préparation du B.P. 2008.

Il indique que, soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la perte de la TP perçue désormais par la communauté de communes, il y a lieu d'envisager d'augmenter fort modestement les bases des taxes **de 2 %**, ce qui porte la **Taxe d'Habitation de 5,83% à 5,94%**, la **Taxe Foncière (Bâti) de 8,36% à 8,555%**, la **Taxe Foncière (Non Bâti) reste inchangée à 77,78%**. Le montant global de ces taxes représente un produit fiscal attendu de **37 113 € (243 445 .32 Frs)**.

Il précise que le produit fiscal attendu en 2008, il faut bien en convenir, est toujours fort modeste, mais une augmentation beaucoup plus sensible ne générerait pas pour autant, des ressources de nature à favoriser des investissements nouveaux, mais défavoriserait les plus modestes d'entre nous. Il estime qu'il ya lieu de s'en tenir au taux de l'inflation qui se situe aux environs de 2%.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et de passer au vote.

Vote du Conseil:

Le Conseil municipal unanime émet un avis favorable à la révision proposée.

2 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2008

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P 2008 qui est le premier de cette mandature.

Il indique que bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	320 693, 00 €
Recettes de Fonctionnement	:	320 693, 00 €
Dépenses d'investissement	:	74 548, 00 €
Recettes d'investissement	:	74 548, 00 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du conseil :

Le Conseil municipal unanime adopte le B.P 2008.

3 - TRAVAUX DE RESTAURATION DU BASSIN D'EAU POTABLE DE ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le système de régulation du bassin d'eau qui alimente le Hameau de Rosis est défectueux, le flotteur est inutilisable et ne permet plus de retenir l'eau dans le bassin. Il nécessite d'être remplacé.

Il propose donc, par souci d'économie, de faire réaliser le remplacement de l'appareillage par l'employé communal.

Il précise également, afin de palier la récurrente pénurie d'eau en période estivale qui affecte ce hameau, que le captage d'une résurgence d'eau potable située en amont de la source, alimentera désormais le bassin de Rosis. Ces travaux feront l'objet d'une intervention communale y compris le débroussaillage du périmètre de protection.

Il propose donc aux membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au remplacement de cet équipement dont le montant s'élève à **890 € H.T.**

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire à engager la dépense nécessaire au remplacement de cet équipement.

4 - PROJET D'INSTALLATION DE COMPTEURS A EAU SUR LA 2° SECTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, comme cela a déjà été évoqué lors de la précédente mandature, que nous avons obligation de mettre en place des compteurs à eau chez les particuliers de la deuxième section qui en sont dépourvus et qui sont alimentés par des réseaux d'AEP communaux.

Il indique qu'il y a lieu de solliciter le Conseil général pour obtenir l'aide nécessaire à cette installation.

Il propose donc aux membres du Conseil de solliciter deux devis des travaux auprès d'entreprises qualifiées et d'établir un dossier de subvention.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil municipal unanime émet un avis favorable à la mise en place de ces équipements et autorise le Maire à solliciter l'aide financière nécessaire à cette réalisation.

5 - REVISION DE LA REDEVANCE DE L'EAU

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que de nombreuses interventions sur les réseaux d'adduction d'eau potable alimentés par les sources communales ont nécessité des investissements importants et qu'il est nécessaire de réactualiser la redevance, afin de ne pas mettre en péril le budget de l'eau et par voie de conséquence le budget général qui le soutient.

Il propose donc de porter le montant de la redevance de **135 à 138 €** ce qui ne réduira que fort modestement, le déficit actuel.

Il rappelle à toutes fins utiles, que de nombreuses interventions obligatoires sur le réseau communal (Périmètres de protection- analyses-pose de compteurs- captage etc.) vont devoir être engagées dès cette année ce qui va engendrer d'importants investissements.

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime adopte la proposition de révision proposée

6 - REDEVANCES DE L'EAU - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que certains administrés, pour des raisons de situation précaire ou autre, n'ont pas réglé les redevances de l'eau 2006 et 2007 pour ce qui concerne la commune ni les redevances assainissement pour ce qui concerne le Syndicat d'assainissement Bouissou - Mare.

Il propose aux membres du conseil pour ce qui concerne la commune, d'accepter de prendre en non valeur les carences des administrés qui n'ont pas réglé la redevance de l'eau.

Il indique que le montant global de ces « non valeur » s'élève à **646 €**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime accepte de prendre en non valeur la somme proposée.

7- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P.2008 qui se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation : **34 507,00 €**
Recettes d'exploitation : **34 507,00 €**

Dépenses d'investissement : **22 051 ,00 €**
Recettes d'investissement : **22 051, 00 €**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime adopte le BP 2008 de l'eau.

8 - EXAMEN ET VOTE DU B.P 2008 DU CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. du CCAS 2008. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : **125 ,00 €**
Recettes de Fonctionnement : **125 ,00 €**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Avis du Conseil :

Le Conseil municipal unanime adopte le B.P du CCAS

9 - ORDONNANCE DE REFERE (AFFAIRE- GIL- BOUTINAUD- COMMUNE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'ordonnance de référé prononcée le 2 avril par le juge du TGI de Béziers, dans le cadre de l'affaire du chemin du calvaire où la commune est citée à comparaître, va désigner un expert.

Il indique que nous serons prochainement informés, par courrier avec A.R, de la visite de l'expert.

Il précise qu'il demandera à notre Conseil d'assister à cette expertise.

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil municipal prend acte de l'information.

10 - SYNDICAT D'INITIATIVE - INFO TOURISME DU COL DE MADALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la volonté municipale de mettre en place un point d'info tourisme sur cette partie particulièrement fréquentée de notre commune (Col de Madale), il y a lieu de donner une légitimité à cet équipement.

Il précise que la seule formule proposée par la fédération des **OTSI** qui semble la mieux convenir, est **le syndicat d'initiative**, puisqu'elle n'oblige ni l'emploi d'un salarié ni une amplitude d'ouverture.

Il indique que l'adhésion à la Fédération des OTSI (300€ / an) présente l'avantage de faire apparaître le nom de la commune sur tous les supports que crée la Fédération des OTSI, (figuration sur les cartes, listes nationales, régionales et départementales) avec nos coordonnées.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal estime que tous les prestataires doivent être membres de l'association qui pourrait être créée dans le cadre d'un syndicat d'initiative et qui devra désigner un Président et un bureau pour en assurer la gestion. Il demande au Maire et aux délégués communaux au tourisme d'engager les consultations nécessaires à cette création.

11 - AGENCEMENT DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Monsieur le Maire propose au membre du Conseil d'envisager l'agencement du point info par la mise en place de supports d'informations, panneaux d'indications, porte brochures etc.

Il indique pour cette année il y aurait lieu de faire un premier investissement de 1 000 € environ sur le budget 2008 pour équiper le point info.

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime émet un avis favorable à cette proposition.

12 - INSTALLATION DES BUREAUX DES DIVERSES INTERCOMMUNALITES

Monsieur le maire informe les membres du Conseil du résultat de l'installation des conseils intercommunaux et syndicats mixtes dont elle est membre.

- Syndicat d'assainissement: Président J.C BOLTZ- Vice Président J. MENDES
- Syndicat d'électrification SIEMEC : Président Max ALLIES - VP J.C. BOLTZ
- Syndicat des Hauts Cantons : Président Jean Claude BOLTZ,
- Syndicat d'aménagement des berges de la Mare : Pdt Pierre Bernard
- Syndicat d'adduction d'eau potable de la vallée de la Mare : Pdt JL.Falip
- Syndicat de télévision : Pdt Francine Saisi,
- Syndicat à Vocation Multiples Caroux Espinouse : Pdt Jacques Mendes
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc : Pdt non encore élu -Vice Président Jacques Mendes.

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil municipal prend acte de l'information.

13 - REHABILITATION DES GRANDES VOIES D'ESCALADE SUR LE CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de réhabilitation des grandes voies d'escale (le Bastion, Héric, Cabrière Bertenas etc.) qu'envisage de réaliser la Fédération Française de la Montagne et de l'Escale (FFME), sous la responsabilité d'Henri Blanc, responsable local de la commission d'escale.

Il indique que 240 voies sont équipées sur notre commune et chez nos voisins de Mons la Trivalle et que les grandes voies nécessitent d'être mieux équipées et mieux sécurisées.

Il précise, que ce projet de réhabilitation est soutenu par Hérault Sport, la DRAC, la direction de la jeunesse et des sports.

Il propose donc au Conseil d'émettre un avis favorable à la réhabilitation de ces grandes voies d'escalade, pour ce qui concerne notre commune.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime émet un avis favorable à ce projet de restauration.

14 - PROJET DE REVISION DES LOYERS D' HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Association des Gîtes de France demande la mise à jour les indications qui figurent sur leur guide et concernant le gîte communal « 3épis » sis à Douch.

Compte tenu du fait que ces renseignements ne figureront sur le guide qu'en 2009, il précise qu'il y a lieu d'envisager l'augmentation des loyers des hébergements touristiques de Douch et de fixer le montant de la nuitée à **14 €** pour le gîte communal et à **9 €** pour le refuge Marcel Cèbe.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime émet un avis favorable à la révision des loyers proposée.

15 - PROPOSITION DE CESSION DE TERRAIN COMMUNAL A TITRE ONEREUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la proposition d'acquisition d'un terrain communal situé au dessous du logis neuf sur lequel est implanté un bâtiment en mauvais état que la personne intéressée souhaite aménager en habitation.

Il précise que cette personne envisage de viabiliser cette parcelle de terrain située face à la forêt des écrivains combattants

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal estime qu'avant même de formuler un accord de principe, de prendre tous les renseignements cadastraux et de propriété du bâti existant sur la parcelle de terrain. Il propose qu'un déplacement sur le terrain soit effectué.

16 - REMISE EN ETAT DE LA STELE BIR HAKEIM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la plaque en lave sur laquelle figurait des inscriptions relatives au symbolisme de la stèle érigée à la mémoire du maquis Bir Hakeim à été vandalisée l'an dernier et entièrement détruite.

Il y donc lieu de la remplacer par une nouvelle plaque dont le montant s'élève 450€ HT. Bien que couvert par l'assurance, ce type de sinistre est frappé d'une franchise de 1000 €.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil municipal unanime émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à engager la dépense nécessaire au remplacement de cette plaque.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT-LANUEDOC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du résultat de l'installation du Conseil communautaire qui a eu lieu à Fraïsse le 4 avril 2008.

- **Mme Marguerite MATHIEU, Maire de Fraïsse, a été élue Présidente de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.**
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres ont tous été élus Vice Présidents, avec en charge :

- Jacques **MENDES**, Maire de Rosis, les technologies de la communication et de l'information,
- Marie **CASARES**, Maire de Cambon et Salvergues, le tourisme,
- Pierre **ESCANDE**, Maire de Lamontélarie, le traitement des déchets, déchetterie,
- Guy **COMBES**, Maire de Le Soulié, l'électrification rurale,
- Guy **ROUANET**, Maire d'Angles, l'agriculture et les forêts,
- Thibault **ESTADIEU**, Maire de La Salvetat s/Agoût, l'urbanisme, l'habitat et SPANC
- Max **ALLIES**, Maire de Castanet le Haut, la gestion des ZAE économiques, natura 2000, l'énergie renouvelable.

La mise en place des commissions aura lieu lors du prochain Conseil communautaire qui se tiendra à Le Soulié **le 30 avril à 18 h30.**

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil municipal prend acte de l'information.

- NETTOYAGE DES CONTENEURS DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le service des ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a fait procéder pendant toute une semaine au nettoyage et à la désinfection de tous les conteneurs des O.M, des multi matériaux et du verre de notre commune.

Il indique que cette opération sera renouvelée tous les ans.

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil municipal prend acte de l'information.

- DEBUT DES TRAVAUX A LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que toutes les entreprises qui ont été retenues pour réaliser les travaux de la maison du mouflon et du Caroux à Douch, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, viennent de recevoir l'ordre de service pour commencer les travaux dès la fin du mois.

Il précise que le premier intervenant chargé du gros œuvre est l'entreprise Ségui, d'Estréchoux.

La première réunion de chantier a eu lieu à Douch.

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil municipal prend acte de l'information.

Le Maire

Jacques Mendes.

*Mairie de Rosis - 34610 ROSIS - Tél. 04 67 23 60 73 - Fax. 04 67 23 69 44 –
Courriel: mairie.rosis@wanadoo.fr Site internet : www.rosis-languedoc.com*